Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260321-DELIB_2026_17-DE

COMMUNE DE SAINT-YVI
DELIBERATION N°2026-17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du
21 mars 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 23
Présents 20
Votants 23

Date de la séance : 21 mars 2026
Date de la convocation : 16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi – 29140, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Henriette PRUD'HOMME, doyenne d'âge.

Etaient présents : ALTERO R., BOURBIGOT M., BOURDON J.-Cl., CASTERAS L., COCHET C., CROAJOU C., GARNIER M., GAVAIRON A., GERMAN M., GOARANT D., GUILLOU D., KERHERVE J., LEBON E., LETTY Y., NIQUE C., PAGNARD G., PRUD'HOMME H., RAYMOND L., THOMAS M., TOULARASTEL Ph.

Etaient absents ayant donné procuration à :
- CORNEC M., excusée, a donné procuration à GAVAIRON A.
- LE CORRE F., excusé a donné procuration à ALTERO R.
- CLAEYSSEN R., excusée, a donné procuration à GARNIER M.

René ALTERO a été désigné secrétaire de séance.

****

OBJET 8 : ADMINISTRATION GENERALE – CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que la Commission d'Appels d'Offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code ;

Vue les dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT prévoyant que la Commission d'appels d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Le Conseil municipal décide de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission d'appels d'offres.

Les candidats sont ainsi présentés :

Liste « Saint-Yvi, Ensemble pour demain » :

Titulaires	Suppléants
M. Julien KERHERVE	Mme Audrey GAVAIRON
M. Eric LEBON	M. Frédéric LE CORRE
M. Christophe CROAJOU	Mme Rachel CLAEYSSEN

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260321-DELIB_2026_17-DE

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement.

Nombre de votants : 23

A déduire (blancs ou nuls) : 0

Suffrages exprimés : 23

Ainsi répartis :

La liste « Saint-Yvi, Ensemble pour demain » : 23 voix

Sont ainsi déclarés élus, pour faire partie avec M. le Maire, Président, de la Commission d'appels d'offres :

Titulaires	Suppléants
M. Julien KERHERVE	Mme Audrey GAVAIRON
M. Eric LEBON	M. Frédéric LE CORRE
M. Christophe CROAJOU	Mme Rachel CLAEYSSEN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

A Saint-Yvi, le 21 mars 2026
Le Maire, Guy PAGNARD

Signé par : Guy PAGNARD
Date : 21/03/2026
Qualité : MAIRE DE SAINT-YVI

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte